

AVIS de MODIFICATION N°1 **DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE** **MONTSAPEY**

Par arrêté n° 2026-014 le Maire de la commune de MONTSAPEY a engagé une procédure de modification N° 1 du plan local d'urbanisme (PLU) de la commune selon la procédure définie aux articles L.153-37 et suivants du Code de l'urbanisme.

Elle a pour objet de :

- Instituer une servitude de résidence principale sur la zone à urbaniser (AU) du Chef-lieu ;
- Augmenter la surface des constructions à destination de l'hébergement touristique et d'activités de services avec l'accueil d'une clientèle sur le secteur touristique de Tioulévé (Ut1).

Afin que le public puisse faire des remarques, un registre est mis à disposition dans les lieux suivants, aux jours et heures d'ouverture habituels, sauf jours fériés et jours de fermeture exceptionnelle :

Mairie de Montsapey 1290 Route du Grand Arc 73220 MONTSAPEY

Clôture le 3 octobre 2026.

Monsieur le Maire est responsable du projet. Toute information concernant ce projet pourra être obtenue en Mairie.

Cet avis est également publié sur le site internet de la commune.

Le Maire,
Jean-Louis MOCELLIN

